



# Compte rendu de l'audience avec le ministre le 23 juin 2026

## Sommaire :

Canicule

Militarisation de l'Ecole

Vademecum « *Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine* »

Salaires

Protection sociale complémentaire

Postes

Ecole inclusive

AESH

Assistants sociaux

AED

Wallis et Futuna

## **Canicule**

FO : Nous vous avons saisis concernant l'épisode caniculaire. Il y a la responsabilité de l'Etat employeur en situation de forte chaleur. Votre réponse au cas par cas, le transfert de responsabilités n'est pas acceptable... Aujourd'hui, il y a des fermetures d'écoles, d'établissements et des reports d'examens. Pour FO, cela ne peut pas être une réponse. La réponse, ce sont les moyens pour rénover le bâti scolaire, la fourniture de matériel pour rafraichir les classes (rafraichisseurs d'air, ventilateurs, climatiseurs...) Là, on est dans une situation prise au dernier moment, gérée dans le chaos... Les collègues en arrivent parfois à demander la fermeture de leurs écoles mais avec beaucoup d'amertume. On ne conçoit pas que des milliards soient débloqués en un claquement de doigts pour la défense tandis que les moyens sont refusés à l'école. On demande le déblocage des crédits. Si on libère les fonds il y a de quoi rénover le bâti.

Le ministre Edouard Geffray (EG) : On ne peut pas considérer que tout d'un coup le ministère de l'Education nationale est responsable de tout. On a 60 000 implantations, mais on ne possède rien. Vous pourriez discuter de la loi de décentralisation. Mais le cadre légal en vigueur fait que je ne suis pas propriétaire des bâtiments. Je ne peux pas me substituer aux collectivités pour la rénovation du bâti. Mais la discussion qui nous concerne ne peut pas conduire à faire peser la responsabilité des défaillances du bâti scolaire sur le MEN. C'est fondé constitutionnellement. Accessoirement, on hérite

d'un siècle de bâti où il fallait mettre les classes au sud pour avoir le soleil avec des grandes baies pour des raisons de santé, parce que les salles étaient froides en hiver. Aujourd'hui, on change complètement de situation. Je suis pour renforcer le soutien aux collectivités, mais il ne faut pas se tromper de cible.

FO : En effet, nous avons combattu et continuons de combattre la territorialisation de l'Ecole. Mais en tout état de cause, vous êtes l'employeur et vous avez la responsabilité d'assurer la santé et la sécurité des personnels et des élèves. Vous êtes ministre d'Etat, vous parlez des collectivités mais l'Etat leur retire 2 milliards. Dans le même temps, si on cumule les crédits sur 3 ans non utilisés par l'Education nationale et restitués au budget de l'Etat, on arrive à près d'un milliard d'euros. Pour un climatiseur à 500 euros, ça fait 2 millions de climatiseurs... Il n'aurait pas été possible d'équiper les écoles avec cet argent plutôt que le restituer ? Vous portez donc la responsabilité du chaos provoqué et nous n'accepterons aucune dégradation des conditions de travail ou de mise en difficulté des personnels, conséquence de vos décisions de fermeture. Nous rappelons que le plan de continuité pédagogique n'a pas de cadre réglementaire précis et que le dispositif exceptionnel d'accueil (en cas de service minimum par exemple) est basé sur le volontariat pour les personnels de l'Education nationale parce que ce n'est pas le fonctionnement normal de l'Ecole. Il y a des pressions exercées sur les personnels pour qu'ils fassent le service minimum d'accueil c'est-à-dire de la garderie...

EG : Si l'établissement est fermé, les fonctionnaires doivent assurer la continuité du service public. Le service minimum d'accueil s'effectue en effet sur la base du volontariat.

FO : Mais dans quelles conditions est assurée la continuité pédagogique quand l'établissement ou l'école est fermé ?

EG : C'est le plan de continuité pédagogique des établissements qui prévoit les mesures.

FO : Ce plan de continuité pédagogique n'a pas de cadre réglementaire puisque les enseignants ne sont pas éligibles au télétravail. Aucune exigence ne peut être imposée.

EG : Juridiquement, il y a des circonstances exceptionnelles dans lesquelles le service public doit être maintenu, et dans ce cadre le fonctionnaire est tenu de prendre part à la continuité du service. On est d'accord sur le fait que c'est un service dégradé et que les personnels peuvent faire valoir des conditions d'exercice comme l'absence d'ordinateur à son domicile, auquel cas la hiérarchie doit trouver une solution.

FO : C'est avant tout une question de moyens pour assurer la protection des agents ? Il y a des services administratifs où les systèmes de climatisation ne peuvent être activés... Le télétravail pour les administratifs ne s'applique parfois pas faute de moyen. Sur cette question des moyens qu'est-ce qui est prévu ?

EG : Il y a des allègements de service pour les personnels administratifs... On peut décaler les horaires de travail... J'entends votre demande de matériel et je ne suis pas un anti-clim. Mais ce n'est pas la solution à tout. Aujourd'hui, il y a des systèmes de chauffage réversibles... Il y a une palette de dispositifs qui existent. Mais je ne vois pas comment le MEN pourrait dire il faut climatiser par-ci ou par-là... On peut soutenir les collectivités. En cas de travaux, il y a aussi des difficultés avec certains personnels... On est sur un patrimoine foncier considérable, dispersé en termes de propriété... On a demandé aux recteurs de repérer les situations les plus difficiles pour traiter les problèmes en interministériel.

FO : Nous continuerons d'intervenir sans relâche pour que le bâti soit rénové et le matériel fourni. C'est de la responsabilité de l'Etat employeur.

## **Militarisation de l'Ecole**

FO : Lors de l'audience du 6 mai, on avait relevé un certain nombre de dérives, d'ailleurs reconnues par le MEN disant « on va faire attention ». La semaine dernière, nouvelle dérive dans un établissement de Chinon, avec un personnel EMS qui a mis les élèves au garde à vous.

EG : Quel rapport avec les classes défense ? Normalement un EMS n'est pas en classe défense. Ce n'est pas ça les classes défense.

FO : Pour nous, ce n'est pas l'Ecole du tout. Nous revendiquons l'abandon des classes défense, du guide d'acculturation à la défense, de la loi sur l'enseignement à la défense, du service militaire volontaire. Nous refusons la militarisation en cours de la jeunesse.

EG : Je conteste profondément l'idée d'une militarisation de l'Ecole. En revanche, je ne vois aucune difficulté à ce qu'il y ait des unités mairaines, pas forcément militaires, des gens qui servent leur pays. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à ce qu'une unité militaire ait une relation privilégiée avec une classe et lui permette de comprendre ce que c'est l'outil de défense dans toutes ses dimensions... C'est de l'Education morale et civique incarnée. Il n'y a pas d'aspect de pré-recrutement ou d'embrigadement... Ne vois pas ce qu'il y a de troublant à dire que quand on a une destinée commune, il y a des hommes et des femmes qui sont là pour défendre cette destinée commune... On sert tous le drapeau, y compris les enseignants en tant que fonctionnaire...

FO : Nous actons un point de désaccord total avec vos propos et votre appréciation.

## **Vademecum « Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine »**

FO : Nous vous avons écrit pour demander le retrait de ce vademecum. Il contient des définitions tronquées du sionisme, de l'antisionisme, définition tronquée de l'antisémitisme... Les dernières recherches sur le sujet, notamment des recherches de chercheurs juifs, sont passées à la trappe, au service d'une idéologie d'Etat... Ce vademecum est en lien avec le projet de loi Yadan... C'est un document partisan. On demande que ce document soit retiré et qu'il y ait une discussion beaucoup approfondie car c'est un sujet sérieux.

EG : Nous avons saisi la DILCRA... Vous aurez une réponse écrite à votre courrier argumenté. En ce qui concerne l'antisémitisme, le vademecum se rattache à la définition d'un organisme que la France reconnaît en tant qu'Etat. Le vademecum ne dit pas aux personnels « vous devez enseigner ceci », il dit il y a des actes antisémites... Il dit il y a plein de définitions différentes, mais celle à laquelle la France a adhéré est celle-ci... Le gros avantage d'avoir une définition commune entérinée par l'Etat, c'est que ça fait une référence...

FO : Nous ne sommes pas la seule organisation à avoir pointé le problème.

## **Salaires**

FO : Nous vivons une situation de smicardisation de la Fonction publique. Nous sommes intervenus en intersyndicale en direction du ministre Amiel pour exiger l'augmentation du point d'indice... Qu'en est-il de la revalorisation des grilles, notamment pour les milieux de carrières ? Comptez-vous ouvrir des négociations sur la revalorisation des salaires ?

EG : Sur les salaires, les débuts de carrière ont été revalorisés mais on a aplati la courbe de T5 à T25. Cela fait 60 ans qu'on a construit le système sur l'idée d'accélérer sur la fin plutôt qu'au début. C'est un sujet à résoudre mais la conjoncture économique n'est pas favorable.

FO : Nous avons reçu une réponse concernant le blocage des prix des carburants renvoyant au ministre de la Fonction publique mais il y a aussi le point ISSR et frais de déplacement.

EG : On a porté au plan interministériel le fait qu'il y ait une revalorisation de 3,2% pour absorber le prix de l'essence. Il va y avoir un effet rétroactif. Sur l'ISSR il y a un décret en cours de finalisation. Ce sera rétroactif. Les personnels percevront la revalorisation fin août pour la période 1er juin 2026 au 31 décembre 2026.

FO : Cette revalorisation très faible, tardive et temporaire est pour nous insuffisante. Cela sera-t-il reconduit après le 31 décembre ?

EG : C'est une mesure temporaire, d'exception, liée au blocage du détroit d'Ormuz, donc ce n'est pas prévu.

FO : Depuis combien de temps l'ISSR et les frais de déplacement n'ont pas été revalorisés. L'inflation a déjà fait exploser le prix de l'essence.

### **Protection sociale complémentaire**

FO : Notre Fédération n'a pas signé l'accord PSC sur les 3 ministères. Nos collègues depuis l'adhésion obligatoire sont très en colère. Il y a eu des prélèvements indus dans certains cas. Pouvez-vous confirmer que c'est bien l'EN qui a transmis les RIB des collègues pour effectuer des prélèvements au titre de la PSC ?

EG : Sur la PSC, vous êtes la seule organisation syndicale qui a voté contre donc je reconnais votre constance. A partir du moment où il y a accord collectif, la PSC s'impose aux agents. Il y a eu période d'affiliation avec adhésion assez massive.

FO : Bien normal, l'adhésion était obligatoire ! La pétition initiée par la FNEC FP-FO contre la PSC obligatoire a été signée par des milliers de collègues en quelques jours.

### **Postes**

FO : nous nous opposons aux suppressions de 4000 postes. Pas une semaine, pas un jour sans mobilisation pour les classes, les postes, comme aujourd'hui à Lyon, en Seine Maritime... On demande que les postes préemptés pour les PAS soient rendus pour des postes classes, en particulier des classes spécialisées pour prendre réellement en charge les élèves. Pour rappel, les PAS ont été rejetés à l'assemblée nationale et ont été retirés de la loi. Un vœu intersyndical au CSA MEN demande l'abandon des PAS et l'arrêt de la captation des moyens pour les PAS.

EG : Sur la rentrée 2026, le Projet de loi de finance a été voté. Il faut qu'on accepte l'idée collectivement qu'il y a une baisse démographique. Si on ne le prend pas en compte, dans 7 ou 8 ans, il y aura un souci de recrutement. Les successeurs vont se trouver face à un mur. Il faut un tout petit peu anticiper.

FO : nous refusons de participer à vos ateliers de « baisse des effectifs et anticipation des moyens d'enseignement ». Nous ne nous associerons pas à une entreprise de programmation des suppressions de postes, de classes voire d'écoles et d'établissements. Au contraire, nous refusons les suppressions de postes programmées, soutenons toutes les mobilisations et proposons aux collègues d'organiser la grève dès la rentrée.

### **Ecole inclusive**

FO : nous vous avons saisi au sujet sur l'installation d'un IME dans les murs d'une école au Havre : intégration de 80 élèves d'IME. C'est déjà une école où il y a de nombreux élèves en difficulté scolaire... Il y a 300 élèves d'élémentaires et 80 élèves d'IME. C'est un des premiers projets qui nous a alerté. On

a un nouveau sujet dans le même département. C'est une expérimentation dans une école de Rouen dans laquelle on ouvre 8 places d'IME sans enseignant spécialisé...

Pour nous, ces cas sont symptomatiques de votre politique d'inclusion à marche forcée que nous combattons. Nous rappelons vos propres chiffres : 30 000 élèves qui ne sont pas inscrits en établissements spécialisés faute de place. Le ministère, au lieu de créer les places nécessaires, invente des expérimentations, des dispositifs qui ne cessent de dégrader les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

EG : On va regarder les deux cas. Concernant les PAS, on n'a pas besoin de la loi pour les mettre en place. La loi n'organise pas les services administratifs. La loi a prévu les PIAL. La seule question était de savoir comment synthétiser tout ça. Les PAS ne visent pas à résoudre le problème des élèves qui devraient être en IME. Le PAS concerne des enfants à besoins spécifiques, dans la plupart des cas sans notification MDPH. Le PAS n'a jamais été conçu comme un ersatz d'IME. Sinon ce serait intenable. C'est la détection précoce de difficultés. Le PAS permet de dire « qu'est-ce qu'il faut ? » et ensuite on voit si compensation. On va décélérer sur le développement des PAS. Il n'y aura pas une couverture totale du territoire en 2027 comme annoncé. Ce sera plutôt 2029 que 2027.

FO : 1500 équivalent temps plein d'enseignants sont utilisés pour les PAS. Et autant d'éducateurs spécialisés qui vont faire défaut dans les établissements. Ce sont souvent des enseignants spécialisés donc cela va vider les enseignants spécialisés des classes spécialisées.

Les PAS retirent des moyens d'enseignement et mettent en place du « coaching » pour expliquer aux enseignants en classe ordinaire comment faire mieux avec rien, alors qu'ils se retrouvent pour certains élèves impuissants et ont besoin d'une réelle prise en charge spécialisée. Nous réaffirmons notre exigence d'abandon des PAS et d'ouverture des postes spécialisés nécessaires.

### **AESH**

FO : Les propositions concernant le « statut » qui ont été faites ont été perçues comme une provocation. Il y a question urgente : la prime REP et REP+. On considère que la prescription quadriennale n'est pas acceptable. Il y a aussi la question de l'imposition et de la perte des prestations sociales.

EG : Ce n'est pas nous qui pouvons modifier le texte. On alerte la DGFP sur des dispositions qui ne sont pas favorables à nos personnels.

FO : Il est clair que ce n'est pas du non perçu, c'est un rattrapage pour préjudice et ce n'est pas susceptible de prélèvement d'impôt ni d'arrêt de prestations sociales. Cela fait des mois que nous intervenons sur cette question.

### **Assistants sociaux**

FO : demandons des réponses à nos courriers pour la prime REP + des assistants sociaux.

EG : nous répondrons.

### **AED**

FO : Il y a un an, le 25 juin 2025, suite au meurtre de Mélanie Grapinet le 9 juin, nous avons adressé au ministère (c'était encore Madame Borne qui était ministre), un courrier demandant la création d'une grille de salaire nationale, courrier resté sans réponse, car les AED sont les seuls personnels bloqués au SMIC (ils doivent attendre d'être cédés pour avoir une revalorisation après au moins 9 ans d'exercice), et que si des académies comme Dijon ont mis en place des grilles, ça ne résout pas la

question de l'égalité de traitement des personnels. Le 2 juin dernier, les AED se sont mobilisés dans le cadre d'un appel intersyndical que nous avons signé et qui revendiquait une grille salariale nationale et la création des postes nécessaires. Les AED continuent aujourd'hui à s'organiser et à chercher les moyens d'obtenir satisfaction sur leurs revendications. Dans plusieurs académies comme Bordeaux, la Normandie, Toulouse, Rennes, etc. des pétitions ont été lancées qui ont d'ores et déjà recueilli des centaines de signatures (on approche les 2000 au plan national). Des dispositions sont-elles prévues pour la mise en place d'une grille nationale avec une vraie possibilité de progression de carrière ?

EG : Les AED ne sont pas des emplois mais des crédits qui nous servent à rémunérer des emplois qui ne sont que depuis peu de temps cédés. Pour le moment on n'a pas budgétairement les moyens de mettre en place une grille de rémunération. Nos perspectives c'est plutôt le PLF 2027 pour avoir le maintien des crédits budgétaires pour maintenir les emplois. On a une forte consommation des crédits : 600 emplois lors du plan tranquillité mis en place par Madame Borne...

FO : En effet, il y a eu le plan tranquillité après le meurtre de Mélanie Grapinet, mais d'une part, c'est le gouvernement lui-même qui a mis les AED en danger avec le dispositif de fouille aléatoires des sacs à l'entrée des établissements, et d'autre part les emplois créés n'ont pas suffi à répondre aux besoins qui sont bien plus importants. Aujourd'hui tous les établissements manquent d'AED. Concernant les salaires, l'absence de grille nationale et de possibilité de progression place des personnels qui sont indispensables au bon fonctionnement des établissements dans une situation de précarité scandaleuse pour une institution comme l'Education nationale. Nous continuons donc à revendiquer la création des postes nécessaires et la mise en place de toute urgence d'une grille salariale nationale.

#### **Wallis et Futuna**

FO : Les AESH, AED, ATOS dépendent encore du régime de 1976. La vice-rectrice ne veut engager aucune discussion. Pour les collègues d'Outre-Mer, il faut ouvrir un chantier national concernant les personnels sous l'arrêté de 1976.

EG : Pour les enseignants du premier degré, il y avait un portage politique très fort de Matignon et du ministère des Outre-mer. Nous n'avons pas de consigne à ce stade pour les autres personnels. Nous prenons bonne note.